

Marsville, le 02 Décembre 2020

M BRAVO AUGUSTIN
18 rue Tour de France
57300 VELOVILLE

Pour nous contacter

Gestion des comptes

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 17h00

Objet : Attestation fiscale - revenus 2019

Madame,

Vous avez employé, en 2019, une (des) assistante(s) maternelle(s) agréée(s) pour garder vos pajemploi@urssaf.fr enfants. A ce titre, sous conditions, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt, que vous soyez ou non imposable.

N° Employeur

Cet avantage fiscal est calculé sur la base des dépenses effectivement supportées au cours de l'année civile (salaire net déclaré et, le cas échéant, cotisations sociales, moins la prise en charge partielle de la rémunération versée par votre Caf/MSA).

Déclaration de revenus

Quel que soit le mode déclaratif de vos revenus (internet sur impots.gouv.fr ou envoi de la déclaration papier), vous ne devez plus joindre l'attestation fiscale Pajemploi avec votre déclaration de revenus.

Le montant y figurant est transmis à l'administration fiscale.

Conservez-la à titre de justificatif en cas de demande des services fiscaux.

A tout moment, retrouvez-la en vous connectant à votre compte en ligne sur www.pajemploi.urssaf.fr

En tant qu'employeur d'une assistante maternelle agréée, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectivement supportées en 2019, pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans au 1er janvier 2018. Ces dépenses sont limitées à 2300 € par an et par enfant gardé.

Vous trouverez ci-après les montants de vos déclarations Pajemploi pris en compte pour l'année 2019.

Du 1er janvier au 31 décembre 2019	Assistante maternelle
(1) Salaires nets déclarés y compris indemnités d'entretien	1393.72 €
Cotisations versées	838.26 €
Prise en charge "salaires" par votre Caf/MSA	0.00 €
(2) Montant à reporter sur votre déclaration de revenus, lignes «7GA» à «7GG» pour une assistante maternelle agréée.	2231.98 €

(1) Ce montant comprend les indemnités d'entretien que vous avez déclarées, limitées à 2,65 € par jour d'accueil.

(2) Vous devez déduire de ce montant les aides complémentaires éventuellement perçues pour la garde de vos enfants (aides de l'employeur, de la mairie, participation au titre Cesu préfinancé, ...).

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour toute information relative aux avantages fiscaux, contactez votre centre des finances publiques.

Le Directeur